



## Pour eviter la saisie changement

Par **elw**, le **04/04/2008** à **21:59**

bonjour

ma mere etant dans une situation financiere tres critique a peur que l'on lui saisisse sa voiture elle voudrait mettre la carte grise a mon nom mais continuer a utiliser le vehicule et à payer l'assurance  
est ce que cela evitera la saisie?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **07/04/2008** à **10:55**

si votre mère a un crédit sur la voiture, Celle ci est gagée donc impossible à vendre ( même à vous ) sans payer le crédit

dubus

Par **Erwan**, le **08/04/2008** à **21:44**

Bjr,

la carte grise n'est pas un titre de propriété, c'est une autorisation administrative de circulation.

Les décisions de justice sont valables trente ans, et les intérêts courent.

N'est-il pas plus judicieux de faire face à la situation en mettant en place un échéancier chez l'Huissier ?